

Appel à projets transfrontaliers

■ La Ville de Mulhouse a souhaité mettre en place un dispositif permettant de soutenir et d'encourager les initiatives de coopération transfrontalière émanant de la société civile mulhousienne, sous la forme d'un appel à projets transfrontaliers.

Ce dispositif a pour objet de favoriser les échanges directs entre les citoyens mulhousiens et les citoyens d'Outre-Rhin, pour une meilleure connaissance du voisin.

□ Les conditions d'attribution d'un soutien financier

Le projet présenté doit consister en la réalisation d'une action visant au rapprochement entre les citoyens de l'espace tri-national et à une meilleure connaissance de la culture et de la langue du voisin. Une attention particulière sera accordée aux projets impliquant des acteurs de la société ci-

vile issus des villes de Freiburg (Allemagne), de Basel (Suisse) ou du territoire de l'Eurodistrict Région Freiburg/Centre et Sud Alsace.

Toute association pouvant justifier de deux années d'activités, dont le siège est à Mulhouse ou dont les activités impliquent des Mulhousiens, peut faire une demande de soutien financier à condition de transmettre son projet avant sa réalisation.

La Ville de Mulhouse ne saurait être l'unique financeur du projet. Il appartient aux associations de rechercher d'autres cofinancements. La participation financière de la Ville de Mulhouse ne pourra dépasser 50 % du budget total du projet.

Ne peuvent être cofinancés, les projets ayant un caractère politique ou religieux.

□ La constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Ville de Mulhouse: <http://www.mulhouse.fr/> ou peut être retiré au service des Relations internationales et de la coopération transfrontalière de la Ville de Mulhouse (11, rue des Franciscains entre 9h et 12h et entre 14h et 17h, ☎ 03 69 77 77 30).

□ Contact: Service des relations internationales et de la coopération transfrontalière, Ville de Mulhouse (M^{me} Carine Becker, ☎ 03 69 77 77 30 ou courriel: carine.becker@mulhouse-alsace.fr)

□ Date limite de dépôt des dossiers pour la session en cours: 15 octobre, téléchargeable sur le site Internet de la Ville (<http://www.mulhouse.fr/fr/les-relations-internationales/>).